

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Juin 1873.

Bulletin politique.

On écrit de Versailles :

La majorité des bureaux s'est prononcée pour l'autorisation des poursuites à exercer contre le sieur Ranc. Cet honorable commandant était venu, paraît-il, à Versailles, pour voir quelle tournure prendraient les choses ; aussitôt qu'il a eu connu les noms des commissaires, il a couru au chemin de fer. Il sera probablement hors de France ce soir.

M. Baragnon a lu son rapport sur les élections du Rhône. Il concluait à l'admission des citoyens Ranc et Guyot, sans s'occuper de ce dernier plus que de raison, sa biographie n'offrant rien de particulièrement intéressant. Pour ce qui regarde l'ex-membre de la Commune, c'était autre chose. Le rapporteur a mis sous les yeux de l'Assemblée son casier judiciaire, qui n'est pas blanc.

Le sieur Ranc a été condamné, une première fois, à un an de prison pour affiliation à une société secrète, et, une seconde fois, à quatre mois de la même peine pour excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Mais ce sont là des péchés mineurs qui ne rendent pas un homme indigne des faveurs du suffrage universel, au contraire. Aussi, le rapport est-il bref sur ce point. Il y en a un autre, d'une importance capitale ; celui-là est, on peut le dire, tout palpitant d'actualité : c'est la situation légale de l'ex-membre de la Commune, de celui qui s'est dit son soldat à jamais dévoué. A-t-il été condamné ? A-t-il même été poursuivi ? Est-il contumace ?

Un mandat d'amener a été lancé par la police correctionnelle, au mois de juin 1871, contre lui, mais en digne républicain il avait eu la prudence de se mettre à l'abri. Au mois de juin, nouvel ordre d'arrestation, qui manque son effet pour la même cause.

C'est alors qu'intervient la juridiction militaire ; elle évoque l'affaire et requiert le juge civil d'avoir à s'en dessaisir. Le dessaisissement a lieu, et le dossier est renvoyé au conseil de guerre.

Puis, plus rien. Les choses en sont restées là.

Le sieur Ranc a été mandé un jour devant le capitaine instructeur, mais comme témoin, et il s'en est allé tranquillement, libre comme il était venu.

Donc, conclut M. Baragnon au nom du 2^e bureau, M. Ranc n'ayant pas été condamné, n'ayant été l'objet que d'une poursuite correctionnelle, qui est restée suspendue, était éligible quand les électeurs de Lyon l'ont jugé digne de les représenter.

M. Baragnon aurait pu ajouter que, du jour où la justice militaire a été saisie de son cas, l'honorable M. Ranc, non-seulement n'a plus pris la peine de se cacher, mais qu'il a, au contraire, affecté de se montrer en public, s'est fait élire membre du conseil municipal de cette même ville que ses collègues venaient d'incendier, et que, en plus d'une occasion, il n'a pas craint de donner à entendre qu'il était l'ami, et, en un certain sens, le protecteur plus encore que le protégé du prince.

Mais ces détails seront mieux à leur place dans le rapport de l'officier qui sous peu, il

faut l'espérer, remplira les fonctions du ministère public.

Un point est acquis dès maintenant, c'est que l'autorité militaire n'est intervenue que pour mettre le sieur Ranc à l'abri des poursuites de la justice civile. Il y aura à rechercher plus tard le motif de cette action, puis de cette inaction du conseil de guerre. Pour aujourd'hui, il suffira de rappeler l'interpellation de M. Raoul Duval et la manière dont les faits furent présentés par M. Dufaure, ministre de la justice, garde des sceaux de M. Thiers, qui écoute attentivement M. Baragnon et ne dit mot. C'est un rapprochement instructif.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est l'attitude prise par toutes les fractions de la gauche en face de la démarche de M. le général de Ladmirault.

Les soi-disant conservateurs, les républicains modérés et les radicaux, tous grands partisans, comme chacun sait, des immortels principes, adorateurs de l'égalité devant la loi, mettent leurs efforts en commun pour paralyser l'action de la justice à l'égard de l'ami de l'ex-président.

C'est, dit-on, par amour de ce dernier bien plus que par intérêt pour le soldat de la Commune que le centre gauche en use ainsi.

Je suis tout disposé à le croire ; mais c'est le cas de remarquer une fois de plus, que pour une raison ou pour une autre, ces prétendus conservateurs, qui se proclament sans cesse les ennemis des radicaux, des hommes de destruction, ne manquent jamais de leur prêter aide et secours.

Comment s'étonnent-ils, après cela, d'entendre dire qu'il n'y a qu'une seule et vraie République, sous les divers masques dont on l'affuble ; cette République, hélas ! trop connue dans notre histoire, à laquelle nous devons la Terreur, les journées de juin et la Commune de Paris, et que, plus ou moins sciemment, ils travaillent à l'imposer à la France.

Un passage du rapport de M. Baragnon relativement aux listes électorales de Lyon, provoque l'intervention de l'illustrissime Barodet, l'homme du salut public et du drapeau rouge.

Comment ose-t-on bien lui reprocher des irrégularités, à lui qui a fait disparaître celles qu'avait léguées à sa bonne ville de Lyon le régime corrupteur d'avant le 4 septembre ? Il en est de cette accusation comme de toutes les autres : Lyon est une ville modèle, et son ex-maire est un ange.

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur.

M. Baragnon réplique en citant les déclarations officielles des différents préfets qui se sont succédé à Lyon depuis plus de deux ans, et il rappelle ce fait constaté dans un rapport du procureur-général que, quand on arrêta un repris de justice, on trouvait invariablement sur lui une carte d'électeur.

M. Barodet, piqué, veut répliquer, et il laisse échapper une naïveté qui vaut la peine d'être recueillie : « Pourquoi aurions-nous falsifié les listes, quand cela ne nous était pas nécessaire ? Est-ce qu'on triche au jeu quand on est sûr de gagner ? Nous avons les quatre cinquièmes de Lyon pour nous ; par conséquent, nous n'avons pas à frauder. »

Cela fait rire la majorité, tandis que messieurs de l'extrême-gauche applaudissent. Pourquoi ? Est-ce pour montrer qu'ils ont compris le F. . . Barodet et que, comme lui, ils sont prêts à tout pour le triomphe de la République ? On sait le reste.

Les conclusions du bureau sont mises aux voix et adoptées à la presque unanimité des votants ; il est vrai que beaucoup de députés se sont abstenus. A la contre-épreuve, quatre ou cinq seulement lèvent la main.

Donc, M. Ranc est honorable provisoirement, en attendant que la justice puisse enfin avoir son cours.

La République française garde au sujet des poursuites demandées contre un de ses rédacteurs une situation expectante. Elle s'est bornée à exciper de l'incompétence, à soutenir que tous les crimes attribués à M. Ranc étaient désormais couverts et à assurer que la placidité de la justice à l'égard de l'accusé était un verdict d'acquiescement.

Les défenseurs de M. Ranc ne paraissent pas avoir dit autre chose dans les bureaux de la Chambre, et la longanimité de M. Thiers et de son ministère, quelle qu'en fût la cause, est à leurs yeux une véritable robe d'innocence.

La thèse a besoin de n'être pas trop approfondie ; et, pour être unique, elle n'en est pas plus sérieuse. Aussi la République française, après l'avoir largement développée une seule fois, se garde-t-elle d'y revenir, et elle se borne à se parer des assentiments que ses amis lui apportent.

Hier elle remerciait le *Rappel*, demain elle remerciera le *Journal des Débats*. Celui-ci prend rang parmi les protecteurs de M. Ranc.

La raison qu'il en donne est qu'en faisant asseoir M. Ranc sur la sellette des accusés, on y amène M. Thiers.

Plusieurs journaux, des plus acharnés contre l'ancien président, avaient déjà émis cette proposition qu'on eût dans leurs colonnes taxée volontiers d'exagération, et qu'on ne s'attendait pas à retrouver au *Journal des Débats*. Il s'en fait un argument qui ne cadre guère avec ses principes d'égalité ; et il conclut que M. Ranc est inviolable, parce que M. Thiers le couvre tout entier.

Pour augmenter la terreur de ses lecteurs à imaginer M. Thiers assis sur la sellette des accusés à côté de M. Ranc, le *Journal des Débats* prétend que du même coup on y amène aussi la justice ; et il assure que « M. Ranc a obtenu une ordonnance de non-lieu. »

Obtenu est charmant. M. le capitaine Grimal, si je ne me trompe, ne tombe pas d'accord de l'ordonnance de non-lieu. Si elle existe d'ailleurs, on la produira, et il sera temps de rechercher par quels moyens elle a pu être obtenue.

En général, la thèse défendue par les radicaux a été la suivante :

Les faits reprochés à M. Ranc ont été examinés, il y a deux ans, par la justice militaire, qui avait dessaisi la justice civile ; aucun fait nouveau ne s'est produit ; il est donc impossible d'expliquer la discontinuation des poursuites autrement que par l'innocence de M. Ranc ; sinon il faudrait admettre que M. le gouverneur général de Paris reconnaît aujourd'hui coupables des actes qu'il a jugé jadis innocents, ou bien qu'en ne continuant pas les poursuites qu'il avait commencées, il a obéi à une pression venant de haut.

Cette dernière hypothèse ne peut se présenter à l'esprit de personne ; donc, la poursuite actuelle n'est provoquée que par la passion politique, et en mettant M. Ranc en jugement, c'est en réalité M. Thiers que l'on veut faire comparaître devant un conseil de guerre.

La réponse est très-facile. Le général

gouverneur de Paris a été, par ordre de M. Thiers, dessaisi du dossier de M. Ranc, et la poursuite n'a été abandonnée que par la volonté expresse du Président de la République.

Nous savons bien que l'on objectera que le gouverneur de Paris pouvait puiser dans les pouvoirs que lui confère l'état de siège, la force de résistance nécessaire, et qu'il pouvait refuser d'obéir, étant seul juge du bien ou du mal fondé des poursuites ; mais est-il admissible qu'en l'état où se trouvaient les esprits, il y a deux ans, un chef militaire aussi haut placé que le gouverneur de Paris ait pu se mettre en opposition avec le chef du gouvernement, et provoquer par un refus, sanctionné par sa démission, une crise politique dont on ne pouvait prévoir les conséquences ?

Le général gouverneur répondra lui-même et exposera les motifs qui l'ont fait agir, si l'Assemblée, se rendant au désir exprimé par M. Pelletan, fait une enquête sur le cas de M. Ranc ; mais, en tout état de cause, le gouverneur de Paris a le droit absolu de demander l'autorisation de poursuivre M. Ranc, de même qu'il a eu, il y a deux ans, le droit absolu de ne pas donner suite aux poursuites commencées.

A côté des opinions générales, il s'en est produit quelques-unes qu'il est bon de rappeler.

Un député radical a soutenu qu'il faudrait mettre un terme à la possibilité de poursuites contre un représentant ; il voudrait que l'impunité absolue fût acquise à ceux que le suffrage universel aurait faits inviolables.

Un autre, M. Rameau, a essayé de prouver qu'on ne pourrait accorder l'autorisation que dans le cas où les faits qui donnent lieu à la poursuite auraient été découverts postérieurement à l'élection de M. Ranc ; autrement la poursuite paraîtrait une protestation contre son élection.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis a répondu victorieusement à M. Rameau, que la poursuite n'est que la conséquence naturelle des principes qui doivent inspirer le nouveau gouvernement, et qui lui interdisent de continuer, à l'égard de certains des auteurs de l'insurrection du 18 mars, des complaisances qui blessaient l'égalité de la justice.

Mais l'opinion la plus curieuse est celle-ci :

— M. Ranc est peut-être égaré ! peut-être aussi ne s'est-il jeté dans la bagarre que pour rendre service au gouvernement régulier, en espionnant la Commune dont il n'avait consenti à faire partie que pour mieux la trahir.

Espion ! Le mot a été prononcé.

Il est bien entendu que personne ne croira que M. Ranc ait été un agent de M. Thiers, et nous sommes convaincus que le député du Rhône ne sera pas trop flatté d'avoir été défendu par un ami aussi... maladroite.

En réalité, si M. Ranc est poursuivi aujourd'hui, c'est qu'il a bien voulu l'être. Si l'ex-membre de la Commune était resté dans l'ombre, s'il avait caché dans l'obscurité la honte qu'il devait ressentir, on l'eût oublié et personne n'eût songé à revenir sur des faits déjà anciens (deux ans, c'est si long en France !) Mais M. Ranc, non content d'être conseiller municipal d'une ville que ses amis ont essayé de réduire en cendres, accepte d'être le porte-drapeau des rancunes lyonnaises. Il devient le vengeur de M. Barodet.

Il fallait que ce scandale cessât, et puisque M. Ranc a voulu qu'il fût question de lui, eh bien, on lui donne satisfaction : tant mieux pour lui s'il prouve qu'il a été calomnié ; tant mieux pour lui si son innocence ressort claire et nette des débats qui auront lieu devant la justice militaire.

Gaston MITCHELL.

La commission des marchés et la commission de réorganisation de l'armée se sont réunies ensemble, sous la présidence du général de Chabaud-Latour, pour examiner la question des services administratifs de l'intendance, qui est, en effet, du ressort de ces deux commissions.

Le duc d'Audiffret-Pasquier a prononcé un discours important qui a duré deux heures, et dans lequel il a développé les raisons qui nécessitent, suivant lui, des modifications urgentes dans le service de l'intendance. On s'est plaint beaucoup de l'intendance pendant la guerre de 1870 ; ce ne sont pas les membres de ce corps qui ont manqué à leurs devoirs, c'est l'institution elle-même qui est à réformer.

Selon M. d'Audiffret-Pasquier, deux causes importantes ont donné lieu aux vices signalés dans l'intendance :

- 1° Le dualisme, c'est-à-dire la séparation de l'administration et du commandement ;
- 2° L'absence de contrôle extérieur et indépendant.

On a déjà signalé souvent les dangers de cette séparation de l'administration et du commandement, indépendants, l'un de l'autre, et par conséquent se rejetant l'un à l'autre les responsabilités. Il est à désirer que chaque chef de corps d'armée ait son service d'intendance sous ses ordres directs et ne relevant que de lui. Or, depuis 1851, l'intendance absorbe tous les services administratifs, « elle est directement responsable de l'exécution ; » c'est-à-dire qu'aucun contrôle extérieur n'est exercé sur les services de la guerre ; celui qui exécute ne doit pas se contrôler lui-même.

Le centre gauche s'est réuni pour tâcher de s'entendre sur le choix d'un président. C'est là toujours, pour ce groupe parlementaire, une grave question qui soulève les plus grandes difficultés, et qui l'a mis quelquefois à la veille d'une dislocation.

Le groupe Périer, dont on espérait après le 24 mai le retour à l'ancien bercail, continue à faire bande à part, « à avoir sa figure propre, » comme dit son fondateur. La division persiste entre ces deux fractions ; et les pourparlers entamés pour amener un rapprochement ont échoué jusqu'ici.

Le centre gauche contient deux éléments qui empêcheront toujours une entente durable : l'un qui, par instinct, penche vers la gauche républicaine ; l'autre qui, par peur du radicalisme, tend à revenir vers la droite.

Cette lutte recommence toutes les fois qu'il s'agit de prendre un parti ; et hier encore on n'a pu s'entendre pour la nomination d'un président. Il a fallu renvoyer l'élection à une prochaine réunion.

Chronique générale.

La commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc se trouve ainsi composée :

MM. Delpit, Baragnon, Botteville, Dausset, Baze, Raoul Duval, Tailhand, Pelletan, Charreyron, Vilfeu, Grivart, Brun (Lucien), le marquis de la Rochethulon, Bozérian, Bidard.

Le *Journal des Débats* et le *Siccle* contiennent de très-longues discussions sur la discussion qui a eu lieu dans les bureaux ; nous n'en dirons rien, parce que nous n'y avons trouvé aucun incident intéressant. Ce qui ressort de ces débats, c'est que le nombre des voix acquises aux commissaires favorables aux poursuites est de 350 environ ; 200 députés seulement sont hostiles ou admettent des réserves.

M. Ranc n'a pas pris la fuite, comme quelques journaux l'ont prétendu ; c'est l'*Evénement* qui l'affirme et qui prétend que, dans la discussion publique qui viendra, selon toute probabilité, mardi, M. Gambetta défendra son collègue. M. Thiers interviendra également, dit-on, dans le débat.

On lit dans la *Patrie* :

« Le cabinet, tenu au courant des intrigues qui s'ourdissent contre lui, a fait savoir à ses adversaires, d'une façon indirecte, qu'il ne reculerait pas devant toute discussion publique et qu'il était prêt à défendre toutes les circulaires qu'il a publiées, qu'elles fussent ou non confidentielles. »

Le même journal a voulu savoir à quoi s'en tenir sur la prétendue circulaire attribuée à M. de Broglie, et adressée, prétendait-on, à nos agents diplomatiques à l'étranger. Des informations prises aux meilleures sources par la *Patrie* il résulte que notre ministre des affaires étrangères n'a adressé aucune autre circulaire depuis son entrée au ministère que celle dont le texte a paru, il y a dix jours, dans tous les journaux.

M. Léon Say a, dit-on, consenti à se laisser porter à la présidence du centre gauche. Toutes les voix fidèles à ce groupe lui sont acquises. On croit qu'il en manquera beaucoup à l'appel.

Courbet aura à subir une action en dommages et intérêts, au nom de l'Etat, pour sa participation directe au renversement de la Colonne. On annonce que le gouvernement s'est prononcé dans le sens de la responsabilité.

Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu dimanche matin dans toutes les églises de Paris avec toute la solennité que le culte catholique a coutume de donner à cette fête populaire et au milieu d'une affluence considérable de fidèles que le mauvais temps n'avait pas empêchés de remplir leurs devoirs religieux.

A Notre-Dame, M^{gr} l'archevêque de Paris portait le Saint-Sacrement ; à la Madeleine et à Saint-Sulpice, un reposoir avait été dressé sous le portique, et de là la bénédiction a été donnée au peuple. Les musiques de la garde de Paris et des divers régiments de la garnison avaient prêté leur concours à ces pieuses cérémonies.

L'ordre n'a été troublé nulle part ; partout au contraire on a pu constater que la foi n'est pas morte dans cette capitale que les passions révolutionnaires s'efforcent d'agiter et de pervertir.

Le *Journal officiel* publie le rapport suivant de M. le ministre du commerce et de l'agriculture :

« Versailles, le 13 juin 1873.

» Monsieur le Président,

» Pour satisfaire, dans la limite du possible, à certaines observations qui m'ont été soumises au sujet de la composition du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien décréter que Lyon, la deuxième ville de France et le centre principal de la grande industrie des soies, sera représenté dans le conseil supérieur par le président de la chambre de commerce de cette ville.

» De même Reims, un des principaux centres de l'industrie lainière, doit y être directement représentée.

» Enfin, M. Reverchon, maître de forges dans la région de l'Est, qui faisait partie du conseil supérieur avant de donner sa démission de député, demande à conserver une fonction qu'il n'a pas résignée.

» J'espère, monsieur le Président, que vous voudrez bien accueillir ces propositions et revêtir le décret ci-joint de votre signature.

» Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

» Le ministre de l'agriculture et du commerce,

» DE LA BOUILLERIE. »

Ce rapport est suivi d'un décret dont voici les dispositifs.

« Art. 1^{er}. — Le nombre des membres de chacune des trois sections composant le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie peut être porté de 15 à 16.

» Art. 2. — Sont nommés membres dudit conseil MM. Galline, président de la chambre de commerce de Lyon, Dauphinot, député à l'Assemblée nationale, vice-président

de la chambre de commerce de Reims, Reverchon, ancien député à l'Assemblée nationale. »

Le bruit de la nomination du général Bourbaki au commandement qu'exerçait le général Chanzy à Tours est dénué de fondement.

L'*Espérance du peuple*, de Nantes, annonce le mariage de M. le comte de Dampierre avec M^{lle} Juchault de la Moricière, fille de l'illustre général.

M. Georges, député des Vosges, vient de recevoir de nouvelles adresses qu'il doit remettre à M. Thiers. Parmi ces adresses, il s'en trouve une qui compte 100 signatures, parmi lesquelles celles de douze maires du canton de Dompierre.

Ces maires sont ceux d'Atreville, de Dornbamont, de Bourguignon, de Bougenet, d'Allendeniller, de Vauvoxy, de Bigne-court, de Blainville, de Beaucourt, de Bazeines.

La revue du 2^e corps, qui devait être passée dimanche à Satory par le commandant en chef de l'armée de Versailles, a été contremandée à deux heures, par suite du mauvais temps.

On pense qu'elle est remise à mardi.

On lit dans le *Français* :

Les poursuites contre M. Ranc pourraient bien amener de curieuses révélations sur les relations du cabinet de la présidence avec les autorités militaires chargées de l'instruction contre les insurgés du 18 mars. Il y a probablement beaucoup de pièces dont on ne pourra que constater la disparition ; mais il en est d'autres, assure-t-on, dont les copies ont été conservées par des dépositaires prévoyants.

La *République française* s'étend sur les mérites de son ami M. Ranc. Elle a raison : elle remplit son devoir en le défendant. Les adversaires mêmes de M. Ranc ne lui ont jamais contesté quelque mérite. La *République française* atteste qu'il eut toujours les meilleures intentions. C'est possible. Tout est possible, excepté l'inégalité de la justice telle que, sous M. Thiers, on la vit scandaleusement fleurir.

Le *Rappel* s'attache à démontrer que l'on ne peut viser M. Ranc sans atteindre, en même temps, M. Thiers et ses ministres. Nous ne disons pas non.

Le *Rappel* écrit :

« Nous n'avons pas à défendre ici M. Ranc, et, si nous le faisons, on pourrait nous accuser de partialité pour un homme dont nous apprécions le caractère et la valeur. Mais il nous paraît impossible que des esprits calmes n'aperçoivent pas qu'une mesure qui, prise il y a deux ans, n'aurait paru inspirée que par la justice, semblerait aujourd'hui dictée par la passion et la haine des partis. »

C'est surtout en fait de justice que le temps ne fait rien à l'affaire. La prescription même n'est pas une loi dont il soit reçu, entre honnêtes gens, d'invoquer le bénéfice.

On télégraphie de Rochefort qu'il y a eu mardi dernier une tentative d'évasion au fort de l'île de Ré, où sont détenus les condamnés de la Commune.

Des mesures rigoureuses ont été prises.

M. Huguet, banquier à Paris, qui était parti pour Londres après avoir fait banqueroute et en emportant les épaves de la fortune de ses clients, vient d'être remis entre les mains des autorités françaises.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

(Télégraphie privée carliste.)

Bayonne, 14, 4 h. soir.

Des voyageurs, fuyant Saint-Sébastien, affirment que la Commune y a été proclamée

aujourd'hui. Les troupes ont été désarmées par la population, qui se bat à outrance pour et contre la Commune. On désire l'arrivée des carlistes pour rétablir l'ordre.

Des forces françaises partent pour la frontière.

Le traité pour la reprise de la marche des trains entre Irun et Miranda (Nord-Espagne), dont les préliminaires seuls avaient été signés, vient d'être conclu à l'instant même.

La République fédérale reconnaît ainsi les carlistes comme belligérants.

Le service voyageurs et marchandises reprendra ces jours-ci.

L'agence Havas avoue l'existence des troubles de Saint-Sébastien, tout en disant qu'ils paraissent peu sérieux.

Elle nous donne quelques renseignements assez confus sur un engagement dont les carlistes seraient sortis victorieux. Nous les reproduisons sans y rien changer :

« Hendaye, 14 juin.

» Lissagara, Ollo et autres chefs avec leurs bandes sont entrés, jeudi, à Vizcaye, passant entre Nanclarès et Vittoria. Le même jour, Nouvillas, avec 3,000 hommes était à Vittoria. Une des deux compagnies du génie, en garnison à Irun, est partie hier pour Tolosa. Le télégraphe de l'Etat a été coupé, cette nuit, entre Irun et Saint-Sébastien.

» Le canon a été entendu vers Eyarzun. On croit qu'un combat assez sérieux a eu lieu entre les volontaires et les carlistes et que ces derniers ont été victorieux. Toutefois on ne sait rien de positif. D'après une dépêche, Figueras est arrivé la nuit dernière à Urdoz, vallée d'Aspe, rentrant en France. 23 émigrants espagnols ont débarqué hier à Soceva. »

M. Figueras est arrivé à Saint-Jean-Pied-de-Port.

En Catalogne, la guerre continue avec succès pour les carlistes ; les troupes que commandait Velarde sont tout-à-fait démoralisées. Le lieutenant-colonel Martinez Elagostera a été tué par les chasseurs de Madrid, qui refusaient de se rendre à Sarra-gosse, leur destination.

Hier, la majorité des Cortès a nommé une commission directrice, dont M. Castelar a été élu président.

Les événements se succèdent avec une grande rapidité à Madrid. On s'attend d'un jour à l'autre à voir proclamer la Commune.

Le mouvement qui vient de se produire en Espagne est dû à l'Internationale, qui reçoit le mot d'ordre de Londres.

La gendarmerie va être désarmée. On assure qu'en présence de l'agitation qui règne dans le pays et du désarroi qui existe dans les caisses de l'Etat, le ministre des finances ne pourra pas payer le coupon.

ROME.

Les années s'accroissent avec les douleurs et les joies sur le pontificat de Pie IX. Voici que s'ouvre la vingt-huitième année de ce règne incomparable, illustré par toutes les gloires, désolé par toutes les épreuves.

Pour commencer cette année nouvelle, le bien-aimé Pontife a repris comme une nouvelle santé. Vainement la haine se plaît-elle à répandre des bruits sinistres sur cette santé chère aux catholiques, vainement les subalpins, pressés de recueillir le fruit de leurs rapines, sont-ils à épier aux portes du Vatican le dernier souffle du vieillard importun : le Pape vit toujours, et, debout sur les ruines du pouvoir temporel, il voit disparaître un à un ceux qui s'étaient flattés de renverser ce pouvoir pour jamais.

Tous tombent autour de lui, tous étaient plus jeunes ; à peine en reste-t-il deux ou trois des plus célèbres, qui s'en iront avant lui, s'il plaît à Dieu.

Où sont les Cavour, les Mazzini, les Rattazzi et tant d'autres fauteurs de l'unité italienne, qui ont conspiré contre la papauté ; où est ce malheureux Napoléon qui a permis à l'iniquité de s'accomplir ; où sont les ministres qui ont coopéré complaisamment à l'œuvre de spoliation, les Billault, les Thouvenel, les Persigny ; où sont-ils ? Pie IX, par une permission de la Providence, leur a survécu comme une protestation vivante contre leur entreprise impie.

Qu'il vive encore longtemps pour la confusion des méchants et le bien de l'Eglise. Qu'il daigne agréer ici, par notre entremise, les vœux, les hommages d'amour, les respectueuses assurances de dévouement filial de ses nombreux amis, prêtres et laïques.

Voici une curieuse pièce, dit l'Union, qui nous montre où en sont aujourd'hui les populations de la Sicile, sous le coup de la domination piémontaise : c'est une Adresse au Parlement anglais. Parmi les signatures figure celle du duc de Monteleone, qui fut un des principaux fauteurs de la révolution de 1860. Les Siciliens demandent à l'Angleterre de les aider à retrouver leur roi légitime :

Adresse des Siciliens au Parlement anglais.

« La Sicile, si elle ne gardait encore l'espérance, aurait, avec son irrésistible élan, brisé les chaînes infâmes dont elle est chargée, et aurait fait justice de ses scélérats oppresseurs.

» Son droit et son mécontentement sont connus du monde entier, et vous ne l'ignorez pas.

» Maintenant donc, au nom de la liberté ruinée, de la justice foulée aux pieds, de la religion vilipendée, de l'influence britannique méprisée, nous vous en supplions, daignez entendre et accueillir nos cris de désespoir.

» Après tant d'efforts de notre part, que vous aviez gracieusement soutenus, nous avons pu renverser l'ancienne monarchie, espérant que la nouvelle nous enrichirait de la liberté après laquelle nous soupirions. Et maintenant, après treize ans de désillusions, de martyres et de trahisons, nous sommes forcés de redemander ce que nous avons travaillé à détruire. La Sicile tout entière n'a maintenant d'autre espérance et d'autre désir que de voir, avec votre secours, remonter sur le trône le prince légitime qui en fut dépouillé par trahison, par une poignée de pillards affamés et lâches : nous avons été assez dupes pour les considérer comme des libérateurs et des frères.

» Le bon sens anglais pensera à nous sauver. Sinon notre vengeance sera inouïe et aussi terrible ; elle sera aussi grande que la tromperie qui nous jeta dans les égarements. Nous sommes prêts à tout, dusent toutes nos villes demeurer rasées jusqu'au sol.

» La croix des Vêpres Siciliennes montre suffisamment de quoi furent capables nos preux, les vaillants fils de cette terre volcanique, qui, une fois résolus à en finir, ne reculent jamais. Les Siciliens. »

On appelait autrefois la Sicile la Corne d'or et le Grenier de l'Italie. On jugera du misérable état de cette île par l'extrait suivant du journal la Sicile catholique, de Palerme :

« Dans ces derniers jours, il y a eu une nouvelle augmentation dans les prix du pain, de la viande, de la pâte et des autres comestibles de première nécessité. Le pain est vendu à 58 c. le kil. ; la pâte à 64 c., et la viande 3 fr. 20 c. Les pauvres gens sont au désespoir et ne savent comment faire pour assouvir leur faim. Le thon lui-même qui au temps de la tyrannie était acheté à 10 c. le kilog. coûte, maintenant que nous sommes libres, 1 fr. 27 c. Et pourquoi ? Parce que d'avidés spéculateurs l'achètent en bloc et l'envoient à l'étranger aux trafiquants. »

Nouvelles militaires.

L'amour du ministre de la guerre se porte décidément sur les sergents-majors de l'armée :

M. de Cissey leur avait accordé le sabre d'officiers ! c'était une grande chose pour eux, car non-seulement le sabre leur donnait un certain prestige, mais encore il les dispensait du fusil, des cartouches, et par conséquent du sac.

Aujourd'hui, le général du Barail ne parle rien moins que de donner aux sergents-majors la capote d'officier.

Où s'arrêtera la faveur des sergents-majors ?

Le sac militaire de l'infanterie anglaise, modifié par un officier français, vient d'être définitivement adopté pour nos troupes.

La suppression de la tente-abri et des pi-

quets a également été décidée en même temps.

Le poids porté par le soldat en campagne sera réduit maintenant à vingt-sept kilogrammes au lieu de trente-deux.

On parle beaucoup d'une dislocation de l'armée de Versailles, complètement opposée à celle adoptée, il y a deux mois, par le maréchal Mac-Mahon, alors qu'il était commandant en chef de l'armée de Versailles.

D'après nos informations, le 4^e et le 2^e corps (Douai et Bataille) resteraient à Paris. Le 5^e corps (Clinchant) irait occuper l'Est à la place du corps Douai, primitivement désigné. Resteraient également à Paris les divisions du 3^e corps faisant actuellement partie de l'armée de Versailles.

Suivant d'autres informations, le général Chanzy donnerait sa démission de membre de l'Assemblée nationale et serait nommé définitivement gouverneur de l'Algérie. Le 7^e corps passerait alors sous les ordres du général Faron, commandant actuellement une division du 4^e corps.

Il est également question de la nomination à l'état-major général du ministre de la guerre de M. le général comte de Bouillé, actuellement chef d'état-major du général Clinchant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A Angers, comme à Saumur, la procession n'a pu avoir lieu le matin. A cinq heures du soir seulement, le temps étant devenu plus favorable, elle a pu sortir de la cathédrale et se diriger au tertre Saint-Laurent, en suivant son parcours ordinaire.

Les courses d'Angers ont également été troublées par le mauvais temps ; cependant cette fête n'a pas manqué d'attrait.

La municipalité d'Angers ne vote aucune subvention pour les courses.

Le gouvernement a donné l'ordre de faire enlever dans les mairies tous les bustes de la République coiffés du bonnet phrygien rouge que certaines municipalités, dans beaucoup de départements, affectent de placer dans l'endroit le plus apparent de leurs salles de délibération.

Plusieurs instituteurs laïques se sont également donnés la même satisfaction dans leur salle de classes, au mépris d'une récente circulaire du ministre de l'instruction publique.

Le chef du mouvement du port de Nantes, M. Pierre Morin, vient d'être mis à la retraite après avoir subi les arrêts de rigueur à la suite de la publication d'une lettre dans laquelle il annonçait qu'il rompait toutes relations d'amitié avec les députés de la Loire-Inférieure qui avaient voté le 24 mai contre M. Thiers.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest : Les craintes qu'avait fait concevoir la maladie de M. Waldeck-Rousseau sont complètement dissipées, en ce qui concerne son existence au moins, et nous en sommes heureux.

Espérons que les suites de cette affection n'auront pas les conséquences déplorables que certaines personnes se sont plu à pronostiquer, et que notre honorable et éminent concitoyen pourra bientôt reprendre, en s'entourant de ménagements indispensables, la vie utile et les diverses occupations qui ont valu à notre premier magistrat les nombreuses sympathies qu'il possède.

Dans sa réunion du 10 juin courant, la commission des régates et courses des Sables-d'Olonne a décidé que les régates auraient lieu le 24 août et les courses de chevaux le 25 du même mois.

On écrit des Sables, le 10 juin : Le charbon commence à sévir aux environs des Sables-d'Olonne : cinq pièces de

bétail (vaches et bœufs) sont mortes depuis deux jours à la métairie de la Chaboissière, commune de Saint-Mathurin, appartenant à M^{me} d'Haastrel, des Sables ; onze pièces de bétail, appartenant à d'autres métairies de la même commune, semblent atteintes de cette maladie.

Le vétérinaire des Sables a cru devoir informer son collègue de la Roche, afin qu'il lui vint en aide pour combattre ce fléau qui tend, comme on le voit, par la quantité d'animaux morts et malades, à prendre de grandes proportions.

PÈLERINAGE DE PARAY-LE-MONIAL.

Le nombre minimum des pèlerins demandé pour composer le train spécial est assuré, il reste 64 places disponibles. Les demandes d'inscription peuvent continuer jusqu'au 23 avant midi. Les places devront être payées samedi prochain ou au plus tard lundi matin : on remettra aux pèlerins avec leur billet une carte de pèlerinage et un programme.

S'adresser à MM. Briand et Hervé, libraires, rue Saint-Laud, et Gastineau, libraire, rue Baudrière.

Le train prendra les pèlerins aux gares de la Menitrière et de Saumur.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer.

Le Percepteur de Saumur, VÉTAULT.

Faits divers.

DÉTAILS SUR L'ÉPOUVANTABLE ORAGE DE VERDON.

Un orage terrible ou plutôt plusieurs orages successifs ont éclaté sur cette commune ; la petite rivière la Verdonnelle, quoique très-rapide, mais coulant dans une vallée très-étroite, ne put bientôt plus suffire à l'écoulement des eaux.

Bientôt une colonne d'eau, haute d'environ 4 mètres, arriva, renversant tout sur son passage, envahit les habitations qui se trouvent près de la rivière, et s'éleva dans la commune à un 4 m. 85 environ.

Les enfants, restés à cause de l'orage dans les classes, situées au deuxième étage, furent mis en sûreté, grâce au courage de plusieurs personnes qui les passèrent ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

L'eau gagna de plus en plus en hauteur, l'arche du pont ne pouvant plus suffire à l'écoulement des eaux, elles se répandirent sur la chaussée, après avoir porté la dévastation dans les habitations des sieurs Millé, Félix, propriétaire, et Blaise, Alphonse, épicier-cabaretier, chez lesquels les eaux s'élevaient à plus d'un mètre. De la chaussée, l'eau tombait en formant une cascade d'environ 4 mètres 50 centimètres et frappait les bâtiments des sieurs Joseph Talon et Planson-Courtois, dont une grande partie s'écroula.

Le nommé Planson, s'étant réfugié sur un de ces bâtiments, fut précipité dans le courant avec le bâtiment et fut entraîné ; on retrouva son corps à sept cents mètres plus loin environ. La femme de ce malheureux, réfugiée comme lui dans le haut d'un bâtiment, échappa au danger, grâce à son courage, en gagnant le toit du corps de logis et pénétra dans le grenier par une fenêtre.

Le nommé Ferdinand Bélier, ayant de l'eau jusqu'au cou, pénétra dans l'habitation et la ramena sur la terre ferme. Un de leurs enfants, âgé de 17 mois environ, resté dans la maison sur son berceau, fut emporté par le courant qui renversa le bâtiment ; son cadavre fut retrouvé à 2 mètres environ de celui de son père.

Plusieurs animaux furent noyés dans les écuries.

Tous les habitants de la commune ont fait preuve de courage dans cette circonstance, et beaucoup d'animaux échappèrent à la mort, grâce aux prompts secours qui arrivaient de toutes parts.

Bulletin commercial et agricole.

Les marchés de la province sont toujours très-fermes et les apports deviennent de plus en plus faibles. On ne sait vraiment pas s'il faut attribuer ce dégarnissement à l'épuisement complet de la récolte de 1872-73, ou s'il faut en imputer la cause aux in-

quiétudes plus ou moins sérieuses causées par l'apparence des blés en terre.

Marseille reçoit passablement de céréales ; il y a quelques demandes soit pour la Suisse soit pour la ligne au-delà de Lyon.

Sur les marchés de la Haute-Garonne, les blés sont très-fermes et les offres vont en s'amointrissant.

Sur les marchés du bassin de la Garonne, les blés sont facilement enlevés pour l'exportation vers Paris ou vers Bordeaux, et les prix sont tenus de 26 50 à 27 fr. les 80 k., en premier achat.

Bordeaux s'épuise en blés et en farines surannées ; de tel sorte que la baisse n'est pas dans les probabilités d'ici longtemps, d'autant qu'il y a de la pluie, qui, sans causer peut-être beaucoup d'inquiétude, est jugée comme moins favorable aux blés en terre que s'il faisait un temps chaud et sec.

Le marché de Nantes se maintient en grande fermeté, bien qu'il y ait très-peu de demandes pour l'exportation ; mais, comme partout à peu près, l'épuisement réel ou feint de la culture est notoire.

En Bretagne, dans l'Ille-et-Vilaine, par exemple, les avis au sujet de la récolte sont partagés ; tels la voient belle, tels autres la voient chétive.

Dans l'Ouest, la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Sarthe, on est en épiage ; quelques champs commencent à fleurir, et là, comme partout ailleurs, on réclame du beau temps.

En Normandie, les récoltes ne sont pas mauvaises, tant s'en faut, c'est peut-être la seule région où l'on ne se plaigne pas trop amèrement ; mais si la récolte en terre ne laisse rien à désirer, il est bien notoire qu'il ne reste plus que fort peu de marchandises entre les mains de la culture, et pas du tout entre les mains du commerce. C'est ainsi qu'on a fait de la hausse à Montivilliers, tandis qu'à Rouen on est resté sans variation.

Sur les marchés du Nord, le mouvement de hausse ne se ralentit pas, et au dernier marché de Lille, on a encore fait 50 à 75 c. de hausse par hectolitre sur le blé ; c'est cependant sur le Nord qu'on comptait pour approvisionner Paris et son rayon.

Les marchés de la Beauce sont extrêmement faibles, et tout naturellement, il s'y fait de la hausse. Ici, la situation se complique de la médiocre apparence des blés en terre.

En Brie, il y a plus d'espoir ; les blés ne sont pas mauvais, surtout dans le rayon de Melun à Coulommiers, tandis qu'ils sont plus chétifs du côté de Montereau à Meaux.

Dans l'Orléanais, la récolte en terre laissée beaucoup à désirer et le beau temps est vivement souhaité, afin qu'il aide, dans la mesure du possible, à l'amélioration de la susdite récolte.

Dans le Bourbonnais, l'Allier, le Poitou, il y a partage d'opinion au sujet de la récolte sur pied ; mais on semble d'accord pour reconnaître qu'à peu près partout les greniers sont épuisés.

Dernières Nouvelles.

La commission de décentralisation s'est occupée du projet de loi électorale et spécialement de l'article qui traite des conditions exigées pour être électeur.

D'après ce paragraphe, nul ne sera électeur que dans le lieu où il aura satisfait à la loi du recrutement.

Cependant cette disposition pourrait être atténuée par la création de catégories subsidiaires d'électeurs.

M. Bocher a lu son rapport à la commission relative aux remotes et haras.

Le bruit qui avait couru de l'intention qu'avait M. Ranc de se constituer prisonnier en cas de poursuites se confirme.

Le centre droit s'est réuni à l'hôtel Vatel. Il a décidé d'ajourner l'examen du projet de loi municipale à vendredi prochain, pour avoir le temps d'attendre le résultat des travaux de la commission de décentralisation. Il s'est ensuite occupé de la question des listes électorales ; mais aucune décision n'a été prise.

L'Union républicaine s'est aussi réunie.

Le conseil de guerre siégeant à Versailles a condamné hier matin à vingt ans de détention le nommé Sarah, officier de fédérés,

pour participation aux actes de la Commune.

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 48^e fascicule, COM à CON, est en vente.

Parmi le nombre considérable de personnes auxquelles on conseille l'Huile de Foie de Morue, les trois quarts au moins la prennent avec dégoût. Quelle est la mère de famille, qui, administrant ce médicament à ses enfants, ne s'est pas fait la réflexion que l'on devrait bien trouver de quoi remplacer un médicament si répugnant? Ce désir si naturel se trouve aujourd'hui complètement rempli par le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^o**, qui lui est substitué avec avantage et a reçu les témoignages les plus flatteurs de toutes les sommités médicales de Paris. — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.



SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, consti-

pation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 14 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 26 02	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité . . . 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	15 50	Foin (h. bar.) 780	50
Orge 65	15	Luzerne —	780
Avoine h. bar. 50	11 50	Paille —	780
Fèves 75	14	Amandes 50	25
Pois blancs . . . 80	30	— cassées 50	—
— rouges 80	28	Cire jaune 50	180
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé (52 k. 500)	— à —
Colza 65	—	Chanvre broyé	— à —
Chenevis 50	14	Blanc	— à —
Huile de noix 50 k.	—	Demi-couleur . . .	— à —
— chenevis 50	—	Brun	— à —
— de lin 50	50		

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	80 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	53 à 60
Id.	2 ^e id.	43 à 48
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	43 à 48
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	43 à 48
Id.	2 ^e id.	37 à 42
La Vienne, 1872.		85 à 40

ROUGES (2 hect. 30).

Souza y et environs, 1872	1 ^{re} qualité	90 à 100
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1872		100 à 115
Varrains, 1872.		» à »
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité	115 à 135
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1872		100 à 110
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	90 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	55 90	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	797 50	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	288 75	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	80 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	643	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	455	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	438 75	6 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	450	»	6 25
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	935	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	90 70	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	360	»	»				
— libéré	89 60	»	»	Est, jouissance nov.	512 50	»	2 50				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	845	»	1 25				
— 1865, 4 %	396 25	»	»	Midi, jouissance juillet.	597 50	»	»	Orléans	280 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	440	»	»	Nord, jouissance juillet.	1027 50	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	279 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	288 75	1 75	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	815	»	»	Est	272	»	»
Banque de France, j. juillet.	4335	15	»	Ouest, jouissance juillet. 65. . .	515	»	2 50	Nord	282 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	555	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	965	»	»	Ouest	277 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . .	470	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	677 50	»	2 50	Midi	278	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 f. . . .	350	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	17 50	»	»	Deux-Charentes	254 50	»	»
								Vendée	235	»	»

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	
Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.	

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40^e année), mis en vente le 5 décembre 1872.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 45 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

OU A LOUER
PETITE MAISON ET JARDIN
Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.
S'adresser au bureau du journal.

M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.
S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 74, à Saumur.

A VENDRE UN PIANO CARRÉ

Bon pour les commençants.
S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

DEMANDE

DE REPRÉSENTANTS sérieux dans les départements, pour une maison de banque de Paris. (Excellente position.) Bonnes références indispensables. S'adresser à Kanitz et C^o, 43, rue le Peletier, à Paris.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHOCOLAT

DE LA C^{ie} FRANÇAISE
Qualité supérieure
Toujours 2 fr. le 1/2 kil.
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture, Agriculteur praticien;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.